

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4681

présenté par

M. Orphelin, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière,
Mme Valérie Petit et M. Villani

ARTICLE 65

À la première phrase de l'alinéa 2, après la première occurrence du mot :

« avec »,

insérer les mots :

« la stratégie « De la ferme à la table » du pacte vert européen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à imposer la **compatibilité du plan stratégique national** pour la politique agricole commune de l'Union Européenne **avec les objectifs définis par la stratégie « De la ferme à la table » du pacte vert européen.**

Définie dans la Résolution du Parlement européen du 15 janvier 2020 sur le pacte vert pour l'Europe, cette stratégie dispose notamment de **deux objectifs faisant écho aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat sur la diminution de moitié de l'usage des pesticides (SN 2.1.4) et le développement de l'agriculture biologique (SN 2.1.2).** En effet, la stratégie « De la ferme à la table » fixe comme objectifs de réduire l'usage des pesticides de 50% d'ici 2030 ainsi que d'atteindre 25% de la surface agricole utile européenne.